



Le 22 septembre 2005

Rapport provisoire

Examen par la GRC des
allégations relatives

aux chiens de traîneau inuits

Section des politiques opérationnelles
Sous-direction de la police contractuelle nationale
Services de police communautaires, contractuels et autochtones

Table des matières

| | |
|--|----|
| Sommaire | 2 |
| Introduction | 4 |
| Méthodes et procédures | 6 |
| Examen approfondi des dossiers de la GRC | 6 |
| Examen approfondi des dossiers gouvernementaux externes | 6 |
| Recherches dans Internet | 8 |
| Entrevues menées auprès de membres réguliers et civils de la GRC | 8 |
| Examen de la documentation axée sur les médias | 9 |
| Résultats | 10 |
| Conclusions générales | 10 |
| Conclusions clés | 11 |
| Conclusion | 18 |

Sommaire



Le présent rapport provisoire vise à donner les grandes lignes des recherches qui ont été menées jusqu'à présent sur les allégations selon lesquelles la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est responsable de l'élimination massive de chiens de traîneau inuits au Nunavik et au Nunavut entre 1950 et 1970. On prétend que cette élimination a été exécutée sur les ordres du gouvernement ou sur l'initiative de la GRC elle-même. On a mis sur pied une équipe d'examen de la GRC, dont les ressources proviennent des Services nationaux de police autochtone et divers experts en méthodologie de la recherche de la Direction générale (DG) de la GRC, afin de procéder à l'examen complet et approfondi de ces graves allégations.

L'équipe d'examen de la GRC a pour principal objectif de s'assurer de trouver et d'examiner objectivement toutes les sources possibles d'information pertinentes à cette affaire afin de déterminer s'il existe des preuves d'un abattage en masse, organisé et systématique, de chiens de traîneau inuits dans l'Arctique de l'Est entre 1950 et 1970. Elle vise également à décrire les événements dans l'ordre chronologique le plus précis possible afin de veiller à ce qu'on trouve et interroge les personnes clés des collectivités du Nord et qu'on consulte d'autres ministères fédéraux actifs dans l'Arctique de l'Est au cours de cette période. L'équipe d'examen fait face à des défis de taille, si l'on pense qu'elle doit découvrir des détails qui datent de 35 à 50 ans. Le temps efface souvent les souvenirs des gens, et les éléments de preuve concrets sont minimes ou n'existent plus.

À ce jour, on estime que l'équipe a obtenu et examiné 20 000 pages de documents historiques qui proviennent de la GRC ou d'autres ministères pertinents à cette affaire. De plus, plus de 40 personnes (des membres réguliers et civils de la GRC qui ont vécu et travaillé dans l'Arctique de l'Est) ont été interrogés, et leurs déclarations ont été documentées. On prévoit que plus de 200 personnes seront interrogées dans le cadre du processus d'examen complet. On a également passé en revue de manière approfondie la presse, la documentation, la littérature grise et les livres consacrés à ce sujet. Dans un proche avenir, on cherchera à obtenir la collaboration de la Société Makivik et de la Qikiqtani Inuit Association afin de permettre l'examen des déclarations et de discuter des détails relatifs à leurs plaintes. L'équipe d'examen établira un contact avec d'autres organismes gouvernementaux fédéraux et ressources médiatiques clés afin d'obtenir une meilleure idée du mode de vie inuit dans l'Arctique de l'Est au cours de la période en question.

L'équipe d'examen de la GRC poursuit ses efforts afin de monter un dossier historique complet et précis sur la vie dans l'Arctique de l'Est durant cette période, qu'on rédigera ensuite pour former un rapport final complet qui sera présenté en mai 2006. Des ressources à plein temps supplémentaires seront affectées à l'équipe d'examen afin de s'assurer de présenter un rapport final complet et détaillé en temps opportun.


Actuellement, l'équipe d'examen a trouvé des preuves de l'élimination de chiens de traîneau inuits par des membres de la GRC. Cependant, cette élimination a été effectuée pour des raisons de santé et de sécurité publique, car les chiens étaient dénutris, malades et constituaient une menace pour les résidents des collectivités du Nord. Selon les conclusions préliminaires de l'examen, rien n'indique qu'un abattage en masse organisé de chiens de traîneau inuits ait été perpétré par des membres de la GRC au Nunavik et au Nunavut entre 1950 et 1970, contrairement aux allégations selon lesquelles un tel massacre aurait été effectué sur les ordres du gouvernement ou à l'initiative de la GRC.

Introduction

Une équipe d'examen de la GRC a été mise sur pied afin d'effectuer un examen complet des actions de la GRC relatives à des chiens de traîneau inuits dans l'Arctique de l'Est entre 1950 et 1970. L'équipe procède à cet examen depuis le printemps 2005. Cette équipe est formée de ressources des Services nationaux des police autochtone de la GRC et de divers experts en méthodologie de la recherche de la Direction générale (DG) de la GRC afin de veiller à ce que les normes en matière de méthodologie de la recherche qualitative et quantitative soient respectées. En mai 2006, l'équipe d'examen présentera un rapport final sur cette affaire.

Selon la recherche menée par la GRC sur le contexte de vie des Inuits et de leurs chiens de traîneau, ces chiens jouaient un rôle clé dans l'Arctique de l'Est en ce qui concerne le transport, la chasse, la faculté de repérage dans les blizzards, la recherche et sauvetage, les sources de chaleur et de compagnie et constituaient même une source de nourriture dans les conditions de vie les plus dures. La santé des chiens de traîneau inuits soulevait souvent des préoccupations dans l'Arctique de l'Est, car ces derniers étaient touchés par la maladie de Carré, l'hépatite du chien, la rage et la famine. De plus, les chiens laissés à eux-mêmes durant les mois d'été nuisaient gravement aux moyens de subsistance de tous les gens qui vivaient dans les collectivités du Nord. Les chiens de traîneau inuits jouaient également un rôle de nature spirituelle dans l'Arctique de l'Est. On sait que des chiens de traîneau inuits ont été sacrifiés par procuration afin d'éloigner la maladie ou la mort prochaine de leur propriétaire humain. Il apparaît clairement dans beaucoup de documents que l'équipe d'examen a étudiés que les chiens de traîneau inuits faisaient partie intégrante du mode de vie des Inuits il y a 50 ans.

Les questions géographiques et socioéconomiques relatives au Nord québécois et à l'île de Baffin dans les années 50 à 70 ont également fait l'objet d'une recherche de la part de l'équipe d'examen. L'environnement physique était souvent difficile et impitoyable et représentait parfois un défi de taille pour les personnes qui vivaient dans ces régions isolées d'une génération à une autre. L'influence des changements socioéconomiques qui se sont produits au cours de cette période sur le mode de vie des Inuits constitue un important facteur découvert par l'équipe d'examen qui sera étudié plus en profondeur dans le rapport final. Les Inuits étaient aux prises avec des changements socioéconomiques inévitables découlant du progrès et des effets de la science et de la technologie et du nombre accru d'influences non inuites qui se faisaient sentir



dans l'Arctique de l'Est. Par exemple, l'apparition de la motoneige a eu une incidence considérable sur le mode de vie traditionnel des Inuits. À ces facteurs s'ajoutaient les épidémies de la maladie de Carré, de l'hépatite et la famine généralisée qui touchaient les chiens, comme on l'a mentionné précédemment.

Méthodes et procédures

Le présent examen est constitué de nombreuses tâches ardues, et le processus d'examen se poursuit. Les activités suivantes ont eu lieu.

Examen approfondi des dossiers de la GRC

L'équipe a fait des recherches dans de nombreux documents de la GRC existants afin d'y trouver des traces relatives à l'abattage en masse présumé de chiens de traîneau inuits dans l'Arctique de l'Est, et à ce jour, aucun document de la GRC ne soutient ces graves allégations. Voici la liste des dossiers internes de la GRC qui ont été examinés.

- Conditions Amongst Eskimos – quinze documents portant ce titre, qui couvrent 15 collectivités des Territoires du Nord-Ouest.
- Patrol Reports – cinq documents portant ce titre, qui couvrent quatre collectivités.
- Regulations re: Dogs – sleigh (1969).
- Care and Supervision of Eskimos.
- Loi sur les maladies et la protection des animaux (1953).
- Confidential Monthly Reports – seize rapports qui couvrent toutes les années de 1950 à 1969, à l'exception de 1952, de 1964, de 1966 et de 1967, car ces rapports font encore l'objet d'une recherche.
- Internal Investigation – trois volumes.
- Grise Fiord - Inuit Allegations – quatre volumes.
- Inuit Relocation Program - High Arctic Media Request – un volume.
- Human Rights Complaint against the Force re Inuit people – un volume.
- Internal Investigation - Allegations of RCMP Misconduct – Grise Fiord – deux volumes.

Examen approfondi des dossiers gouvernementaux externes

Les dossiers législatifs du gouvernement du Canada donne une bonne idée du cadre dans lequel ses organismes, tels que la GRC, exécutaient leurs activités. L'équipe d'examen couvrait les lois et les documents suivants.

- Loi sur la GRC – Attentes relatives au rendement des membres dans l'exercice de leurs fonctions présentées brièvement.

- *Loi sur les Archives nationales du Canada* – Permettait de décider quels dossiers de la GRC seraient conservés et lesquels seraient détruits.
- *Loi sur la protection des renseignements personnels* – Permettait de déterminer quelle information pouvaient être publiée relativement à des cas de faute professionnelle commise par des membres de la GRC.
- Lois, ordonnances et règlements applicables dans la région – Au cours de la période en question, il existait des ordonnances selon lesquelles les chiens qui erraient dans une collectivité devaient être abattus.
- *The Inquiry re Administration of Justice in the Hay River Area of the Northwest Territories* – Cette commission royale mise sur pied en 1968 a permis de donner une idée générale sur la façon dont la GRC a interagi avec les collectivités autochtones au cours de cette même période.
- *Commission royale sur les peuples autochtones* – 1991-1996, – Elle décrivait des événements relatifs aux Inuits, tels que la réinstallation dans l'Extrême-Arctique. L'élimination de chiens de traîneau n'était pas une stratégie utilisée pour forcer la réinstallation des collectivités. Ce rapport global ne mentionne aucune élimination délibérée et injustifiée de chiens de traîneaux par la GRC.

La GRC a été accusée de dissimulation, car certains dossiers anciens ne sont plus disponibles. Toutefois, comme on l'a déjà précisé, la *Loi sur les archives nationales du Canada* régissait la disposition des dossiers de la GRC. En vertu de cette loi, la GRC devait supprimer certains dossiers des incidents dans des détachements du Nord. Cela aurait compris des plaintes relatives à des chiens et des incidents particuliers dans lesquels des chiens auraient été éliminés. Cette suppression de documents constituait une pratique normale imposée par la loi. Cependant, il est important de noter que tous les dossiers relatifs aux politiques ont été conservés et examinés par l'équipe.

De nombreux ministères fédéraux dont les mandats comprenaient des questions relatives au Nord ont été consultés par l'équipe d'examen et continuent de l'être. Parmi ceux-ci on trouve les suivants : le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Santé Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et ce qu'on appelait à l'époque le ministère du Solliciteur général, maintenant appelé Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Des documents ont également été fournis par AINC et comprennent ce qui suit :

- la documentation récente sur la question des chiens de traîneau;
- le rapport Makivik, des courriels, des coupures de presse, des articles tirés du Web (y compris des entrevues menées auprès d'aînés), des lettres, des notes de synthèse;
- les dossiers d'AINC conservés à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) (12 volumes).

La GRC a envoyé une demande de renseignements à ce propos à la Sûreté du Québec en rapport avec sa compétence relative à l'époque pertinente. Dans le Nord québécois, la GRC a peu à peu fermé ses détachements entre 1959 et 1961, et la Sûreté du Québec a ouvert des bureaux à Fort Chimo en 1961 et à Poste-de-la-Baleine en 1963.

Recherches dans Internet

Des recherches menées dans Internet ont permis à l'équipe d'examen de découvrir un certain nombre de livres, de rapports et d'ouvrages de la littérature grise qui portaient principalement sur les Inuits et leur mode de vie et également sur les chiens de traîneau inuits. Parmi ces ouvrages, notons les suivants :

- *The Inuit Dog : its Provenance, Environment and History* – mémoire de maîtrise en philosophie des études polaires par Ian Kenneth MacRury, University of Cambridge, 1991;
- *Tammarniit (Mistakes) Inuit Relocation in the Eastern High Arctic 1939-63* – par Frank James Tester et Peter Kulchyski, UBC Press, Vancouver, 1994.

Ces livres, qui sont externes à la GRC, seront examinés et l'on cherchera à obtenir d'autres livres afin d'avoir une vue d'ensemble historique et culturelle du mode de vie des Inuits dans l'Arctique de l'Est. La GRC les utilisera comme outils de référence sur des faits relatifs aux chiens de traîneau inuits.

Entrevues menées auprès de membres réguliers et civils de la GRC

Pour s'assurer de saisir tous les détails sur les événements présumés relatifs aux chiens de traîneau inuits, l'équipe d'examen de la GRC demandera à obtenir des copies de déclarations faites par des Inuits aînés. Bon nombre de ces documents appartiennent à la Société Makivik, à Inuit Tapiriit Kanatami, à Nunavut Tunngavik Inc. et à la Qikiqtani Inuit Association. Des chercheurs ont consulté des déclarations d'Inuits telles qu'elles ont paru dans la vidéo de 50 minutes intitulée *Echo of the Last Howl*, de la Société Makivik, qui dépeint les allégations d'abattage en masse à l'aide de scénarios reconstitués entrecoupés de parcelles de souvenirs d'Inuits aînés. Ces souvenirs ont été traduits de l'inuktitut vers l'anglais et dans la technique de voix hors champ dans cette vidéo.

Les membres de la GRC qui sont maintenant retraités se sont présentés en nombre encourageant afin de raconter leurs expériences et leurs souvenirs rattachés à leur service dans l'Arctique de

l'Est du Canada. Ils le font avec fierté, en sachant que le dossier montre des carrières vouées au service de collectivités dans lesquelles ils ont vécu de manière positive et dans un esprit de coopération.

L'équipe d'examen, en collaboration avec les membres de la Division du Nord de la GRC, ont trouvé et interrogé plus de 40 membres réguliers à la retraite, de divers grades, dont des gendarmes spéciaux inuits, qui ont occupé diverses fonctions au cours de leur service à des postes de l'Arctique de l'Est entre les années 50 et les années 70. Certains membres ont téléphoné à l'équipe d'examen ou lui a écrit avant même qu'elle n'ait l'occasion de trouver leurs coordonnées. Les déclarations ont été prises de diverses manières, notamment au cours de discussions téléphoniques documentées, d'entrevues enregistrées sur bande magnétoscopique et sous forme de déclarations écrites.

Les dépositions de témoins ont été examinées à partir des documents de la Commission royale, et on n'a rien trouvé qui indique l'existence de l'abattage en masse présumé de chiens de traîneau inuits par la GRC.

Examen de la documentation axée sur les médias

Les médias d'information, surtout ceux qui sont situés dans l'Arctique de l'Est, suivent les allégations relatives aux chiens de traîneau inuits depuis plusieurs années, maintenant. Les chercheurs ont récupéré et examiné des articles publiés dans les sources de nouvelles suivantes, jusqu'ici :

- *Canadian Broadcasting Corporation News*, Iqaluit;
- *Nunatsiaq News*, Iqaluit;
- *Northern News Services*;
- *Canadian Press Newswire / Presse Canadienne*;
- *Montreal Gazette*;
- *Ottawa Citizen*;
- *Le Devoir*.

L'équipe d'examen a analysé plus de deux dizaines de reportages, et les tendances relatives à cette couverture clarifiaient l'approche utilisée par les médias. D'autres examens des médias seront effectués par l'équipe d'examen de la GRC afin d'étudier plus en profondeur les reportages présentés par les médias francophones et les collectivités de l'Arctique de l'Est.

Résultats

Conclusions générales

Élimination de chiens de traîneau inuits

- La mise à mort systématique de 20 000 chiens de traîneau aurait nécessité un nombre égal de cartouches. Aucun dossier n'indique l'expédition du nombre nécessaire de munitions de la GRC vers l'Arctique de l'Est et ne vient soutenir une élimination de cette ampleur.
- Les allégations relatives à la mise à mort systématique de 20 000 chiens de traîneau inuits supposeraient qu'une moyenne de deux équipes de 10 chiens de traîneau auraient été éliminées chaque semaine, sans interruption, pendant 20 ans.

La GRC et les chiens de traîneau

- Les membres de la GRC qui ont travaillé dans l'Arctique de l'Est au cours de la période en question ont possédé des chiens de traîneau et s'en sont occupés. Ils se sont également occupés d'autres chiens de traîneau dans leur collectivité. Plus de 50 ans se sont écoulés sans qu'aucun d'entre eux ne déclare qu'un abattage systématique a eu lieu.

Chiens de traîneau inuits

- Les chiens de traîneau inuits n'étaient pas considérés comme des animaux de compagnie en Arctique de l'Est au cours de la période en question. C'était des chiens d'utilité. C'était des animaux primitifs et agressifs qui pouvaient parfois constituer une réelle menace à la sécurité publique, surtout lorsqu'ils étaient malades et dénutris¹. Les populations de chiens de traîneau inuits étaient gravement touchées et diminuées par des épidémies.
- Les mâchoires et les dents puissantes du chien inuit canadien (chien de traîneau) lui permettent de broyer des os et de déchirer la chair. Ce sont des chiens très puissants et tout en muscles. L'alimentation correcte d'un chien inuit canadien nécessite autant de viande et de poisson que ce qu'un adulte consommerait. Les chiens sont capables de se passer de

¹Cette information est tirée du livre suivant : *The Canadian Inuit Dog: Canada's Heritage*. Geneviève Montcombroux, deuxième édition, 2002.

nourriture pendant des jours, mais lorsque la nourriture devient disponible, ils se gavent et consomment des quantités prodigieuses en un temps record. Le régime alimentaire du chien de traîneau inuit était basé sur ce que son maître tuait et était constitué principalement de viande, de peau, d'entrailles et d'os. Chaque chien de traîneau inuit aurait consommé chaque jour au moins un kilogramme de viande, de poisson, de petit lard, d'os, entre autres. De nombreux propriétaires inuits nourrissaient leurs chiens aux deux jours. Les chiens de traîneau étaient considérés comme des animaux desquels il faut beaucoup s'occuper et qui nécessitaient que leur propriétaire chasse constamment pour nourrir correctement l'équipe. Cela pourrait expliquer l'intérêt des Inuits pour les motoneiges lorsqu'elles ont fait leur première apparition et dans certains cas, ces derniers ont abandonné leurs équipes de chiens.

Conclusions clés

Inoculations

- L'équipe d'examen de la GRC a découvert des documents qui proviennent de ses rapports internes sur l'Arctique de l'Est selon lesquels la GRC a administré des inoculations aux chiens de traîneau dans les années 50 à 70. Elle a reçu les vaccins canins administrés du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Des rapports indiquent que les membres de la GRC ont vacciné leurs propres chiens de traîneau ainsi que les chiens de traîneau inuits afin d'empêcher les chiens d'être décimés par la maladie. L'équipe d'examen travaillera en liaison avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à ce propos afin d'examiner tout document contenu dans leurs dossiers relatif à des inoculations de chiens dans l'Arctique de l'Est.

Lew Philip, un membre inuit de la GRC à la retraite qui a travaillé au Nunavut, a déclaré qu'au cours des années 50 et 60, la GRC s'est rendue en avion dans des collectivités du Nord afin de vacciner les chiens contre la rage et la maladie de Carré.

Donation de chiens de traîneaux à des familles inuites par la GRC

- L'équipe d'examen de la GRC a appris qu'au cours de la période en question et dans certains cas, la GRC a donné des chiots de traîneau de la GRC à des familles inuites dont les chiens avaient succombé à la maladie afin de leur permettre de conserver leur mode de vie traditionnel.

L'évêque anglican John Perry, qui a servi au Nunavut de 1974 à 1990 dit que [TRADUCTION] « *les membres de la police étaient pleinement membres de la collectivité. Ils étaient respectés, on leur faisait confiance et il ont grandement contribué à la croissance de la vie dans le Nord... C'est une expérience dont je peux parler et à laquelle je crois profondément. La maladie de Carré tuait beaucoup de chiens à Pangnirtung, ce qui était vraiment tragique. Mais j'ai aussi entendu dire qu'... on prenait des chiens dans les équipes de police d'ailleurs et qu'on les y envoyait afin que [les Inuits] puissent constituer leurs équipes à cet endroit particulier.* »

Calvin Alexander est un membre de la GRC à la retraite qui a été affecté à plusieurs postes dans l'Arctique de l'Est de 1954 à 1976. Lorsqu'il se remémore l'une des épidémies de maladies canines qui ont tué des centaines de chiens de traîneau inuits près de Pangnirtung, M. Alexander explique que [TRADUCTION] « *la GRC a donné huit ou dix de leurs propres chiots huskys sibériens qui avaient été élevés à l'un de leurs deux stations d'élevage dirigées par la GRC à l'île Herschel et à Fort Norman. De plus, un certain nombre de chiens excédentaires de la GRC du lac Baker et d'Eskimo Point (Arviat) ont été donnés aux Inuits de Pangnirtung.* »

Les médias

- La plupart des articles de presse et des reportages des médias sont favorables aux préoccupations des Inuits qui apparaissent dans les allégations relatives aux chiens de traîneau inuits.

Déclarations

- Des membres de la GRC à la retraite et des citoyens intéressés (infirmières, enseignants, ecclésiastiques et Inuits) qui vivaient dans l'Arctique de l'Est à l'époque en question se sont présentés afin de s'exprimer et de raconter leurs souvenirs des événements. De nombreuses personnes estiment que selon leurs souvenirs et ce qu'ils ont entendu dire dans les reportages des médias, les allégations sont injustes à l'endroit de la GRC.

Déclarations de membres de la GRC à la retraite

- Les deux parties de déclarations suivantes, faites par des membres de la GRC à la retraite qui ont servi dans l'Arctique de l'Est illustrent comment ils se souviennent de leurs affectations dans l'Arctique de l'Est en rapport avec les allégations relatives aux chiens de traîneau inuits.

Le s.é.-m Glen Warner, à la retraite, qui a été affecté plusieurs fois dans l'Arctique entre 1954 et 1979, parle avec passion de sa relation avec les gens du Nord. [TRADUCTION] « *Ce n'était pas eux et nous. Nous jouions au curling ensemble, dansions des danses carrées ensemble et conduisions nos chiens ensemble... C'était une communauté unie à l'époque, et la GRC en faisait partie intégrante... Toutes les fois que je retourne aux endroits où j'ai été affecté dans le passé... les gens me serrent encore dans leurs bras, me donnent encore la main et m'aiment encore. C'était ce type de relation. Le fait de penser que nous aurions tué leurs chiens et fait quoi que ce soit qui leur aurait rendu la vie plus difficile ou les aurait empêché de conserver leur mode de vie, est complètement irréaliste.* »

Le surint. Lauren McKiel, à la retraite, qui a également été affecté de nombreuses fois dans l'Arctique entre 1959 et 1986, dit pour sa part : [TRADUCTION] « *Lors de mon service dans le Nord, je n'ai jamais... entendu dire que la police, la GRC ou des agents chargés de faire appliquer le règlement abattaient systématiquement les chiens de traîneau dans une collectivité du Nord... J'ai passé de nombreuses heures dans un camp et des établissements avec les aînés et si une telle activité avait eu lieu, ceux-ci auraient été les premiers à en discuter.* »

Déclarations de civils

- La richesse de l'histoire orale largement reconnue dans la communauté inuite existe également chez les non-Inuits qui ont vécu dans l'Arctique de l'Est. L'équipe d'examen de la GRC a puisé dans cette source d'information extrêmement intéressante. Une bonne partie de cette information a été enregistrée pour la première fois dans l'histoire de la GRC. Non seulement des membres retraités de la GRC sont-ils désireux de partager leurs

souvenirs personnels relatifs à la vie dans l'Arctique de l'Est à l'époque en question, mais d'autres personnes, telles que des enseignants, des membres du clergé, des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des infirmières et des travailleurs sociaux, ont des histoires et des souvenirs à raconter qui nous donnent le point de vue de personnes non inuites et non associées à la GRC. Leurs souvenirs sont précieux lorsqu'il s'agit de brosser un tableau complet et objectif des événements.

Par exemple, une équipe d'examen de la GRC a reçu une lettre spontanée de M. et M^{me} Joseph Ross, qui travaillaient tous les deux en soins infirmiers dans la région de la baie d'Ungava de 1956 à 1964. Ils avaient vu un reportage télévisé dans lequel des Inuits prétendaient que le gouvernement avait comploté pour les forcer à vivre près des établissements en détruisant leur moyen de transport et leurs moyens de subsistance. [TRADUCTION] « *Dans l'émission de télévision, les Inuits disaient qu'on les avait encouragés à rester au poste. [Ils] étaient venus vivre au poste pour un certain nombre de raisons, mais aucun représentant ministériel ne les a encouragés à le faire, car la vérité c'est le contraire* ». Les infirmiers continuent à décrire la peur qui les tenaillaient lorsqu'ils se promenaient dans la collectivité dans laquelle des chiens de traîneau à demi-affamés les menaçaient et parfois réussissaient à attaquer des adultes et des enfants sans avertissement. « *J'ai fait des visites médicales avec une canne de marche, lit-on dans la lettre, et ma femme ne faisait pas de visite médicale aux foyers sans être accompagnée d'un autre adulte en raison des problèmes avec les chiens.* »

Dans une autre entrevue réalisée avec William Jay Carpenter, un professionnel en santé canine qui vit dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1942, montre les conséquences de la nouvelle technologie sur le mode de vie des Inuits. « *Le mode de vie a complètement changé lorsque la motoneige a fait son apparition, car les gens arrivaient avec l'équipe de chiens et repartaient avec une motoneige... des chiens étaient abandonnés pendant des semaines et des semaines sans que personne ne s'en occupe correctement... La GRC... avait peut-être des décisions à prendre à propos des chiens.* »

Élimination de chiens de traîneau inuits pour des raisons de santé publique et de sécurité

- Les chercheurs ont trouvé des rapports selon lesquels dans l'Arctique de l'Est, de nombreux chiens de traîneau inuits étaient éliminés par la GRC, des préposés chargés par la collectivité au ramassage de chiens et d'autres membres de la collectivité pour des raisons de sécurité publique, car ils étaient malades ou dénutris. D'autres chiens de traîneau ont été abattus car ils avaient été abandonnés, étaient devenus des animaux sauvages qui menaçaient et parfois blessaient ou tuaient des gens dans les collectivités du

Nord. On a vu par exemple que des Inuits ont demandé à la GRC ou à un préposé chargé par la collectivité au ramassage de chiens d'abattre leurs chiens pour les raisons susmentionnées. Dans certains cas, ils faisaient cette demande parce qu'il n'utilisaient plus leurs chiens en raison de facteurs contributifs de nature socioéconomique. L'historien de la GRC (aujourd'hui retraité), M. William Beahen, qui a écrit plusieurs livres sur l'histoire de l'organisation, n'a jamais trouvé d'information sur un abattage systématique de chiens de traîneau inuits. L'équipe d'examen n'a pas non plus trouvé de preuve selon laquelle un abattage en masse de chiens de traîneau inuits, organisé ou imposé par la loi, a eu lieu, même après avoir examiné des milliers de pages de documents.

- La GRC a effectivement éliminé des chiens de traîneau inuits lorsque ces derniers s'étaient échappés et constituaient une menace à la santé publique et à la sécurité des personnes. Les chiens étaient éliminés le plus humainement possible, conformément aux dispositions de la loi territoriale.

Otto Binder, un gendarme spécial qui a travaillé à la GRC de 1955 à 1975 à Aklavik et à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Au cours de sa déclaration, il a fait savoir que la GRC n'avait pas tué de chiens sans raison et que la raison la plus fréquemment évoquée, c'était le fait que l'animal avait contracté la rage. Il ajoute qu'au cours de ses patrouilles dans les collectivités de l'Arctique de l'Est, les membres de la GRC emportaient des vaccins contre la rage et les administraient aux chiens de traîneau. Il se rappelle que les propriétaires demandaient à la GRC d'abattre les chiens âgés ou malades et que des équipes entières de chiens n'étaient pas abattues toutes en même temps, sauf une fois, dans un établissement, car l'équipe avait attaqué et tué la femme du propriétaire des chiens lorsqu'elle a essayé d'utiliser les chiens. Il a déclaré qu'une fois que les chiens avaient senti le sang humain, il était normal de tuer l'équipe, car les chiens tueraient encore. Il a expliqué qu'il se rendait dans les collectivités côtières de l'Arctique de l'Est afin d'y livrer des marchandises par bateau et qu'il n'a jamais entendu la moindre plainte à propos du fait que la GRC y abattait des chiens.

Ollie Ittinuar, qui a servi comme gendarme spécial de la GRC de 1949 à 1957 à Chesterfield Inlet, au Nunavut, a déclaré qu'il était employé par la GRC et que l'une de ses tâches consistait à éliminer les chiens malveillants qui rôdaient autour de la collectivité. Il a ajouté que l'abattage des chiens qui s'étaient échappés était rare. Il ne se souvient que de l'abattage d'au plus 10 chiens en plus de huit ans de service.

Épidémies de maladies canines

- Des membres de la GRC ont bien éliminé des chiens de traîneau inuits à la demande de leurs propriétaires inuits afin de contenir les éclosions de maladie et, dans certains cas, lorsque ceux-ci n'avaient plus besoin des chiens ou n'en voulaient plus et qu'ils mouraient de faim.
- L'équipe d'examen de la GRC a appris en examinant divers rapports et en s'entretenant avec des membres de la GRC qui ont servi dans l'Arctique de l'Est que des épidémies de rage et de maladie de Carré ont touché les populations de chiens entre 1950 et 1970. Ces vastes éclosions de maladie canine ont forcé les membres de la GRC à éliminer les chiens de traîneau inuits malades afin de contenir ou de contrôler l'épidémie.

Comme l'a expliqué Ian Kenneth MacRury², « Une grave éclosion de ce qui semble être la maladie de Carré et l'hépatite du chien a frappé la région de la baie Cumberland en 1961 et a provoqué la mort de centaines de chiens inuits ». M. MacRury précise également que « l'apparition de la maladie canine a provoqué indirectement le dépeuplement des territoires de chasse traditionnels ». Des épidémies de maladies canines continuent de se produire en Arctique de l'Est, et M. MacRury évoque ainsi une grave épidémie qui s'est déclarée dans les années 80 : « En tout, plus de 1 320 chiens inuits sont morts au cours de l'épidémie de 1987-1988, et les pertes s'élèvent à plus de 80 % à certains endroits où l'on a procédé à une vaccination trop tardive pour qu'elle soit efficace » (Bohm et coll., 1989).

Facteurs socioéconomiques

- La population inuite a subi une brusque évolution sociale au cours de la période en question. Des facteurs tels que les suivants ont contribué à réduire les besoins en chiens de traîneau inuits :
 - les prestations sociales auxquelles les Inuits avaient accès pour la première fois, telles que l'éducation, les soins de santé et les allocations familiales du gouvernement dans les établissements;
 - l'effondrement de la traite de la fourrure du renard;

²*The Inuit Dog: Its Provenance, Environment and History* (mémoire de maîtrise). Troisième édition, 2003, p. 29.

- l'arrivée de la motoneige;
- divers facteurs socioéconomiques.

Le g. s. Johnny Lyall, qui a travaillé pour la GRC à Cambridge Bay et à Iqaluit, au Nunavut, de 1964 à 1984 a fourni une déclaration. Il fait savoir que «... *que lorsqu'on a construit les sites militaires du réseau d'alerte avancé (DEW), dans le Nord, les motoneiges sont devenues les principaux moyens de transport, et de nombreux chiens de traîneau ont été abandonnés.* » Il a également précisé qu'au cours de la période en question, on n'abattait les chiens que lorsqu'ils s'étaient échappés ou qu'on avait reçu des plaintes qui justifiaient leur abattage. Finalement, il a ajouté qu'il n'avait pas entendu parler d'un abattage en masse de chiens.

Lew Philip, un membre de la GRC à la retraite qui a travaillé au Nunavut, a déclaré que «... *dans les années 50, le Nord était aux prises avec une vaste famine, et des gens ont tué et mangé leurs chiens pour survivre.* ». Il a également souligné qu'il a remarqué que les motoneiges ont commencé à arriver dans le Nord dans les années 70 et que les gens avaient moins besoin des chiens. Il a dit que les chiens étaient souvent laissés en liberté, ce qui constituait un danger pour les gens de ces collectivités.

Sûreté du Québec

- La Sûreté du Québec a répondu qu'elle n'avait aucun relevé d'abattage de chiens de traîneau inuits, qu'il ait été organisé par ses membres ou par ceux de la GRC.

Rapports internes de la GRC

- L'équipe d'examen de la GRC a trouvé et examiné des rapports courants internes de la GRC effectués dans l'Arctique de l'Est. L'un de ces rapports révèle qu'un membre régulier de la GRC a fait l'objet d'une mesure disciplinaire simple pour la façon dont il a éliminé deux chiens de traîneau inuits. La décision de prendre cette mesure disciplinaire reposait sur des préoccupations selon lesquelles le traitement réservé aux chiens de traîneau inuits par le membre de la GRC n'était pas approprié. Tous les dossiers disciplinaires et les documents de la GRC relatifs à des plaintes du public qui concernent l'Arctique de l'Est au cours de la période en question seront également examinés minutieusement.
- On n'a aucunement mentionné l'abattage systématique de chiens de traîneau inuits dans l'Arctique de l'Est dans les dossiers et les fichiers de la GRC qui ont été examinés jusqu'à présent.

Conclusion

Malgré des difficultés importantes, l'équipe d'examen de la GRC continue de s'efforcer de constituer un dossier historique complet et précis sur cette époque dans l'Arctique de l'Est. On risque de plus en plus de voir ces souvenirs irrémédiablement perdus avec la mort des témoins âgés. À ce jour, l'équipe d'examen de la GRC n'a trouvé aucune preuve susceptible de soutenir les allégations selon lesquelles la GRC a procédé à un abattage organisé de chiens de traîneau inuits dans l'Arctique de l'Est entre 1950 et 1970.

Beaucoup plus de recherches, d'analyses et de documents sont nécessaires pour garantir le traitement complet et objectif de cette affaire et en faire un rapport final qui sera terminé d'ici mai 2006. Les prochaines étapes comprennent un plus grand nombre d'entrevues menées par l'équipe d'examen en collaboration avec les membres divisionnaires de la GRC. Les entrevues seront menées principalement auprès de membres de la GRC à la retraite, qui ont travaillé dans l'Arctique de l'Est d'ânés inuits et d'employés d'autres organismes gouvernementaux fédéraux qui ont été actifs dans l'Arctique de l'Est. Les facteurs géographiques et socioéconomiques de l'époque, tels qu'ils ont été analysés dans des ouvrages universitaires et des mémoires de recherche seront examinés et analysés plus en détail afin de déterminer les facteurs contributifs à l'origine de la malnutrition et des maladies qui ont eu une incidence considérable sur les chiens de traîneau inuits. On examinera également de manière approfondie tous les documents connexes liés à la GRC et du matériel pertinent qui émanent des ministères fédéraux et les reportages des médias afin de s'assurer de présenter un rapport final complet.